

Compte rendu de la séance du 13 octobre 2021

Président : Christian CHAUBET

Secrétaire(s) de la séance: Laurent CHAUBET

Liste des présents : Christian CHAUBET, Jeannine DELMAS, Philippe LOPEZ, Marcel MICHELSON, Sébastien BOULBES, Laurent CHAUBET, Rose-Marie DOMBRECHT, Danièle COT

Absents : Serge BABY

Procuration : Alexandre ALCARAZ, Nicole ROUJA

Ordre du jour:

- Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de réfection du Clocher de l'église.
- Signature de devis pour la poursuite de la façade occidentale du presbytère.
- Adhésion au service santé au travail du Centre de gestion de l'Ariège.
- Subventions aux associations budget 2021.
- Changement ordinateur.

- Divers
- Remplacement de la secrétaire.

Délibérations du conseil:

Nomination de l'entreprise pour la réalisation des travaux de réfection du clocher de l'église (DE 2021 013)

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de restauration du mur de clocher de l'église de Lagarde a fait l'objet d'un appel d'offre.

5 entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

– CORREA	37 179.75 € HT
– SELE	53 028.36 € HT
– RODRIGUES – BIZEUL	39 042.50 € HT
– Sté Gersoise de restauration De Patrimoine	54 270.61 € HT
– CHEVRIN – GELI	49 344.73 € HT

Selon les critères définis au règlement de consultation, après analyse des offres par l'architecte, M. le Maire, propose d'attribuer le lot unique à l'entreprise CORREA pour un montant de 37 179.75 € HT.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des offres des entreprises et étudié les critères définis au règlement de consultation.

DECIDE d'attribuer le lot unique den restauration du Mur du clocher de l'église de Lagarde à l'entreprise CORREA pour un Montant HT de 37 179.75 € HT

Voté à l'unanimité

Extension de travaux avec la poursuite de la façade occidentale de presbytère de l'église (DE 2021 014)

Après l'appel d'offre concernant la réalisation des travaux de réfection du clocher de l'église de Lagarde, un devis complémentaire pour la poursuite de la façade occidentale a été établi par la sté Corréa pour un montant de 20 841.95 € HT.

M. Le Maire propose au conseil de municipal d'accepter ce devis et de modifier le plan de financement comme suit :

Travaux réfection du clocher de l'Eglise: 58 021.70 € HT (37 179.75 + 20 841.95)

Honoraires : 9 000.00 € HT

Soit un total de 67 021.70 € HT

Organismes	%	Montant ht en €
DETR	24.4	16 353.20
REGION	17	11 393.69
FDAL	15.97	10 703.31
AUTO FINANCEMENT	42.63	28 571.50
TOTAL	100	67 021.70

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis complémentaire de 20 841.95 € HT.

ACCEPTE le plan de financement proposé ci-dessus.

Voté à l'unanimité

Adhésion convention au SSST du centre de Gestion de l'Ariège (DE 2021 015)

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu le projet de convention d'adhésion au Service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, décide

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au Service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion.

Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Voté à l'unanimité

Vote des subventions aux associations 2021 (DE 2021 016)

M. le Maire explique au Conseil municipal que la Covid 19 a perturbé en partie ou en totalité la vie des associations en 2020 et 2021.

C'est pourquoi M. Le Maire propose de renouveler uniquement la subvention de la Coopérative scolaire de Lagarde.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

De renouveler la subvention de 300 € à la Coopérative scolaire de Lagarde.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021

Pour : 7 contre : 1 abstention : 2

Changement d'ordinateur (DE 2021 017)

La Commune est actuellement dotée d'un ordinateur équipé de Windows 7. L'évolution des logiciels fait que la Mairie doit s'équiper de Windows 10. Après étude de l'ordinateur actuel, il apparaît que la mise à jour serait coûteuse et sans garantie de résultat vu l'ancienneté de l'ordinateur.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'investir dans un ordinateur nouvelle génération équipé de la bureautique et de Windows 10.

Le coût de cet investissement serait de 1900€ HT.

Le Maire propose d'investir dans un nouvel ordinateur et de solliciter des structures pouvant nous apporter des subventions.

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé du Maire, décide :

- D'autoriser M. Le Maire à demander des études pour l'achat d'un ordinateur.

- D'autoriser M. Le Maire à solliciter des subventions pour cet investissement.

Voté à l'unanimité

Divers

Remplacement de la secrétaire

Pour pallier à l'absence de notre secrétaire Mme LUCAS pour raison médicale, Mme ANDRIEU secrétaire de Mairie assurera la permanence le lundi après-midi à compter du 25 octobre 2021.

Les membres du Conseil Municipal assureront la permanence du jeudi après Midi.

Christian CHAUBET

Maire

